

C.A.P. COIFFURE

COMPÉTENCES ET LIEUX D'EXERCICE

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) Coiffure est un professionnel qualifié, compétent dans les techniques d'hygiène, de soins, de coupe, de mise en forme et de coiffage de la chevelure. Il assure aussi le conseil concernant les produits et les services relevant de sa compétence.

Il exerce sa profession dans différents secteurs d'activité : salons de coiffure ; établissements et institutions diverses : soins, cure, convalescence, réadaptation, armée ; centres d'hébergement, de loisirs et de vacances ; milieux du spectacle, de la mode ; entreprises de production et de distribution de produits capillaires.

CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

Le titulaire du CAP Coiffure doit être capable :

- d'établir un bilan technique ;
- d'accueillir, d'assurer le suivi et de prendre congé du client ;
- de conseiller les produits et les services relevant de sa compétence ;
- de mettre en œuvre les différentes techniques : d'hygiène et de soins capillaires, de préparation, d'application et de rinçage de produits professionnels, de coupes (faisant appel aux techniques de base), de mise en forme temporaire et durable, de coiffage courant.

DURÉE DES ÉTUDES / STAGES EN ENTREPRISES

Se préparant en accéléré ou en deux années scolaires, le CAP résulte de l'obtention de deux groupes d'épreuves : Unités Professionnelles et Unités Générales. Pendant la scolarité, l'élève devra effectuer une période de formation en milieu professionnel de 12 semaines.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Épreuves	Unités	Coefficient	Mode	Durée
Unités Professionnelles				
EP1 - coupe et coiffage homme	UP1	4 (dont 1 pour la PSE)	Pratique et écrit	2 h (dont 1 heure pour la PSE)
EP2 - coupe, forme, couleur	UP2	10	Pratique et écrit	5 h (plus 0 h 30 pour séchage éventuel)
EP3 - communication	UP3	2	Oral	0h15 max.
Unités Générales				
EG1 - français et histoire-géographie	UG1	3	Écrit et oral	2h15
EG2 - mathématiques-sciences	UG2	2	Écrit	2 h
EG3 - éducation physique et sportive	UG3	1	Pratique	Selon couple d'épreuves
EF - langue vivante étrangère	UF	1	Oral	0h20 max. + 0h20 (préparation)

MODE DE PRÉPARATION

Le Certificat d'Aptitude Professionnelle Coiffure peut se préparer :

- En deux années scolaires pour une personne de moins de 18 ans n'ayant pas de diplôme (sortie de 3^{ème}, de 2^{nde}, de 1^{ère}, par exemple),
- En accéléré (une année scolaire / 10 mois) pour tous les autres profils, sur 4 jours ou 3.5 pour les personnes dispensées des enseignements généraux (après l'obtention d'un autre diplôme, formation adulte- sans limite d'âge - ou reconversion professionnelle, en congé individuel de formation, etc.).

TARIFS, DURÉE ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Mode de préparation	Durée	
2 années scolaires	4.5 jours par semaine	Tarifs et Modalités disponibles dans notre brochure : http://www.epcm.fr/doc.php
1 année scolaire	4 jours par semaine	
Année complémentaire	4.5 jours par semaine	

**Inscriptions sur visite et entretien avec notre directeur M. BERNARD.
Merci de prendre rendez-vous au 03.88.23.56.40.**

